

140e Année — N° 31

1er Août 1991

ISSN 1141 - 4774

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

PARAISANT LE JEUDI

Marahiti 140
N° 31

TE VE'A A TE HAU O POLYNESIA FARANI

Mahana 1
no Atete 1991

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

ACTES REGLEMENTAIRES DU HAUT-COMMISSAIRE

Pages

Arrêté n° 682 PEL.E4 du 16 juillet 1991 fixant la date des élections aux commissions administratives paritaires des chefs de section, contrôleurs des impôts et des agents de constatation ou d'assiette du corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française. 1292

Arrêté n° 693 AC/DIR/ADM du 19 juillet 1991 modifiant l'arrêté n° 626 AC/DIR/ADM du 3 juillet 1991 fixant la composition des jurys des concours externe et interne pour le recrutement de quatre techniciens de l'aviation civile du corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française. 1292

EXTRAITS

Arrêté n° 641 MAFIC du 9 juillet 1991 portant attribution du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur de centres de vacances et de loisirs. 1293

Arrêté n° 642 MAFIC du 9 juillet 1991 portant attribution du brevet d'aptitude à l'animation socio-éducative (B.A.S.E.). 1293

ACTES DES INSTITUTIONS DU TERRITOIRE

ARRETES DU GOUVERNEMENT OU DES MINISTRES

PRESIDENCE

Arrêté n° 376 PR du 9 juillet 1991 portant délégation de signature à M. Geffry Salmon, chef de la délégation de la Polynésie à Paris. 1294

Arrêté n° 377 PR du 9 juillet 1991 portant délégation du pouvoir d'ordonnancement à M. Geffry Salmon, chef de la délégation de la Polynésie à Paris. 1294

- Arrêtés n° 820 et n° 821 PR du 23 juillet 1991 relatifs à l'exercice des attributions du ministre de la mer, du développement des archipels et des affaires de terres, et à l'exercice des attributions du ministre de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'équipement et de l'énergie. 1295

EXTRAITS

- Arrêté n° 816 PR du 23 juillet 1991 rapportant l'arrêté n° 807 PR du 12 juillet 1991 relatif à l'exercice des attributions du ministre de la mer, du développement des archipels et des affaires de terres. 1295

- Arrêté n° 817 PR du 23 juillet 1991 rapportant l'arrêté n° 808 PR du 12 juillet 1991 relatif à l'exercice des attributions du ministre des finances et des réformes administratives. 1295

**VICE-PRESIDENCE, MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA SOLIDARITÉ, DE L'HABITAT
ET DE LA RECHERCHE**

EXTRAITS

- Arrêté n° 3419 VP du 24 juillet 1991 portant nomination d'un membre du conseil territorial de la santé publique (M. Jules Ienfa). 1295

- Arrêté n° 3420 VP du 24 juillet 1991 nommant un membre de la commission Sida (M. Jules Ienfa). 1295

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES RÉFORMES ADMINISTRATIVES

- Arrêté n° 814 PR du 23 juillet 1991 portant nomination des représentants du territoire au sein du comité consultatif pour le contrôle de l'immigration et des étrangers en Polynésie française. 1296

- Arrêté n° 754 CM du 29 juillet 1991 fixant les modalités de prélèvement et de recouvrement de la taxe sur les jeux faisant appel au hasard. 1296

EXTRAITS

- Arrêté n° 3418 MFR du 24 juillet 1991 autorisant le report de la date du tirage de la tombola de l'association Hotu Ora et de la Coopérative de l'école territoriale d'infirmiers(ères). 1297

MINISTÈRE DE LA MER, DU DÉVELOPPEMENT DES ARCHIPELS, DES AFFAIRES DE TERRES

EXTRAITS

- Arrêté n° 753 CM du 23 juillet 1991 autorisant l'affectation d'une parcelle domaniale sise à Taapuna, au profit de l'Office territorial des équipements sportifs et socio-éducatifs (O.T.E.S.S.E.). 1297

- Arrêté n° 824 PR du 24 juillet 1991 portant nomination de M. René Monnot en qualité d'adjoint au chef du service de l'administration des archipels. 1297

MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT, DE L'URBANISME, DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ÉNERGIE

- Arrêté n° 3279 MAE.AU du 19 juillet 1991 - Avenant à l'arrêté n° 2470 MUR du 11 juin 1990 autorisant la réalisation d'un lotissement par la S.C.I. Pau, sur une parcelle du lot 2 bis des terres Urumaru et Putahi sises à Papeete, Sainte-Amélie. 1297

EXTRAITS

- Arrêté n° 3421 MAE du 24 juillet 1991 portant mainlevée et autorisant le remboursement d'une partie des sommes versées à la Caisse des dépôts et consignations au titre d'indemnités d'expropriation des parcelles de terrains nécessaires à l'aménagement de l'aérodrome de Maupiti, à la classe D2. 1298

ACTES PUBLIÉS À TITRE D'INFORMATION

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

EXTRAITS

- Arrêté ministériel du 6 juin 1991 portant interdiction de vente d'ouvrages aux mineurs. (J.O.R.F. du 15 juin 1991, page 7815). 1298

ACTES DES AUTORITES TERRITORIALES

Service de l'urbanisme.— Certificat d'achèvement des travaux n° 730 MAE/AU du 19 juillet 1991 portant réalisation d'un lotissement par la S.C.I. Pau, sur une parcelle du lot 2 bis des terres Urumaru et Putahi sises à Papeete, Sainte-Amélie.....

1298

PARTIE NON OFFICIELLE

Annonces judiciaires et légales.....

1298

Annonces diverses.....

1299

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

ACTES REGLEMENTAIRES DU HAUT-COMMISSAIRE

ARRETE n° 682 PELE4 du 16 juillet 1991 fixant la date des élections aux commissions administratives paritaires des chefs de section, contrôleurs des impôts et des agents de constatation ou d'assiette du corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française.

Le haut-commissaire de la République
en Polynésie française,
chevalier de la Légion d'honneur,

Vu la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 modifiée portant statut du territoire de la Polynésie française ;

Vu la loi n° 66-496 du 11 juillet 1966 relative à la création du corps de fonctionnaires de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française ;

Vu le décret n° 68-20 du 5 juillet 1968 fixant les conditions d'application de la loi n° 66-496 du 11 juillet 1966 précitée ;

Vu les arrêtés du 10 novembre 1970 et 9 septembre 1971 du ministère de l'économie et des finances portant création des commissions administratives paritaires des agents des services extérieurs de la direction générale des impôts en fonctions en Polynésie française, auprès du secrétaire général de la Polynésie française ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté n° 1663 PELE4 du 15 novembre 1988 portant composition des commissions administratives paritaires des agents des services extérieurs de la direction générale des impôts en fonctions en Polynésie française,

Arrête :

Article 1er.— La date des élections aux commissions administratives paritaires des chefs de section et contrôleurs des impôts et des agents de constatation ou d'assiette du C.E.A.P.F. est fixée au 30 septembre 1991. Le scrutin sera clos à 15 heures et aura lieu à la direction de l'administration et des finances.

Art. 2.— Les listes de candidats établies pour chaque commission comprennent :

- pour les chefs de section
et les contrôleurs des impôts : 1 représentant titulaire ;
1 représentant suppléant,

- pour les agents de constatation
ou d'assiette : 1 représentant titulaire ;
1 représentant suppléant.

Les représentants du personnel devront être en service à Tahiti. Les listes devront être déposées au plus tard le 30 août 1991 à 15 heures, terme de rigueur, à la direction de l'administration et des finances, immeuble Bougainville à Paofai (4e étage).

Elles porteront chacune le nom d'un fonctionnaire résidant à Papeete appelé à représenter la liste dans toutes les opérations électorales et seront en outre accompagnées d'une déclaration de candidature signée par chaque candidat.

Il ne sera accepté aucun dépôt ni modification de listes après le 30 août 1991 à 15 heures.

Art. 3.— Le secrétaire général de la Polynésie française et le directeur de l'administration et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 16 juillet 1991.

Pour le haut-commissaire,
par délégation :
Le directeur de cabinet,
Martin JAEGER.

ARRETE n° 693 AC/DIR/ADM du 19 juillet 1991 modifiant l'arrêté n° 626 AC/DIR/ADM du 3 juillet 1991 fixant la composition des jurys des concours externe et interne pour le recrutement de 4 techniciens de l'aviation civile du C.E.A.P.F.

Le haut-commissaire de la République
en Polynésie française,
chevalier de la Légion d'honneur,

Vu la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 modifiée portant statut du territoire de la Polynésie française ;

Vu la décision n° 626 AC/DIR/ADM du 3 juillet 1991 fixant la composition des jurys des concours externe et interne pour le recrutement de 4 techniciens de l'aviation civile du C.E.A.P.F.,

Arrête :

L'article 1er de la décision susvisée est modifié comme suit :

*Au lieu de :**- Concours externe**Membres :*

M. Francis Sacault : épreuve de connaissances aéronautiques,

M. Jean-Pierre Duponchel : épreuve d'informatique.

*- Concours interne**Membres :*

M. Francis Sacault : épreuve de connaissances aéronautiques,

épreuve de circulation aérienne et exploitation,

M. Jean-Pierre Duponchel : épreuve d'informatique.

*Lire :**- Concours externe**Membres :*

M. Jean-Michel Boivin : épreuve de connaissances aéronautiques,

M. Jean-Claude Chanteux : épreuve d'informatique,

M. Jean-Jacques Leguillou : épreuve d'informatique.

*- Concours interne**Membres :*

M. Jean-Michel Boivin : épreuve de connaissances aéronautiques,

épreuve de circulation aérienne et exploitation,

M. Jean-Claude Chanteux : épreuve d'informatique,

M. Jean-Jacques Leguillou : épreuve d'informatique.

Le reste sans changement.

Fait à Papeete, le 19 juillet 1991.

Pour le haut-commissaire

et par délégation :

Le directeur de cabinet,

Martin JAEGER.

Par arrêté n° 641 MAFIC du haut-commissaire de la République en Polynésie française en date du 9 juillet 1991.— Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur de centres de va-

cances et de loisirs est attribué aux personnes dont les noms suivent : Aa Nadia Hauviri, Andrique Olivier, Aniamioi Agathe, Antonucci Nathalie, Arapa Eric, Arend Stéphane, Ariotima Marylène, Ariotima Toamiriura, Atiu Fabien Teriitahi, Bachelier Alexandra, Bangelina Juliette, Benkhalifa Raymond, Barre Prisca Pegguy, Bessert Ahuura, Bordes Graziella, Boudouani Vahina, Brothers Kathy Hana, Brothers Marie Anne, Brothers Sylvana, Cabas Suzy Jeumy, Chave Maeva, Chin Meun Eugénie, Chin Soy Maeva Eugénie, Chonon Thierry, Chong Paloma Suzanne, Deane Antonina Erena, Famel Bénédicte Sabine, Famel Ludovic, Faataura Yamila, Faauru Luciano, Fernandes José Franck, Flores Dominique, Gaillagot Brigitte, Gione Virginie, Greseque Andrew Heimanu, Hanere Bella, Hapiipi Akim Roberto, Hapiipi Nathalie Dora, Hauata Araia Titaina, Hauata Lana Maite, Hikutini Joana, Hituputoka Pauline Heiata, Jesejou Karine, Kahiha Venance, Kamia Philomène, Lagarde Laurence Mocata, Lee Marie Claire, Lee Tham Roméo, Lemaire Jenny Maeva, Lemoine Huguette Cécile, Licheng Micheline, Maeta Damas, Mahaa Marina Lydie, Mallette Marlène, Manuireva Delphine, Manutahi Arsène, Mao Marie Christine, Mare Astrid Fara, Nui Angéla Tamara, Paofai Nathalie Ahuarii, Payet Prune, Picard Denise Pereti, Pihatarioe Marguerite Miri, Pihatarioe Vaite Céleste, Pohemai née Tutavae Laiana, Porutu Marguerite, Prigent Florence, Punua Sylvie Mateata, Quiquet Nicolas, Raveino Lewini, Riou Rachel, Rossard Claire Ana, Sandford Graziella, Schmidt née Poroi Karine, Tagaroa Diane, Taharia Chantal Titaua, Tamahahe Doris Adelaïde, Tamarino Lyn Thierry, Tanoa née Tupuaitua Tevanaa, Tapao Médérique, Tapao née Fava Turia, Tapu Arieta, Taputuarai Didier, Tara Ursule, Taraihu Maite, Tata Alain, Tatarata Solange Maire, Tauira Hinano Vilna, Tauira Simone, Tavita née Urima Bellona, Teahua Anne Marie, Teikipupuni Françoise, Teikitumenava Honoriste, Tekehu Joseph, Terii Hina, Teriinoahoapuaitei Elsa Mata, Teriitahi Adrien, Teriivahine Heifara Axel, Thirion Muriel, Timau Henri, Tom Sing Vien Angéla Raïta, Toromona Hina Danièle, Tunoa Florine, Touniou Vanessa Vaihere, Tuahiva Johanna Tiare, Tufaunui Joseph Terito, Tufaunui Sébastien, Tung Damas, Utia Hiti, Utia Roro.

Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur de centres de vacances et de loisirs est attribué par équivalence aux personnes dont les noms suivent : Carlier Jacques, Nardi Alain.

Le brevet d'aptitude aux fonctions de directeur de centres de vacances et de loisirs est attribué aux personnes dont les noms suivent : Baumert Marguerite, Hikutini Timothé, Ragivaru Benjamin, Soufet Pierre, Tiakura Denise, Trapp Alain.

Par arrêté n° 642 MAFIC du haut-commissaire de la République en Polynésie française en date du 9 juillet 1991.— Le brevet d'aptitude à l'animation socio-éducative est attribué aux personnes dont les noms suivent : Holman-Mervin James, Hotahota Roti, Schwarz Manutahi, Teriitehau Roberto.

ACTES DES INSTITUTIONS DU TERRITOIRE

ARRETES DU GOUVERNEMENT OU DES MINISTRES

PRESIDENCE

ARRETE n° 376 PR du 9 juillet 1991 portant délégation de signature à M. Geffry Salmon, chef de la délégation de la Polynésie française à Paris.

Le Président du gouvernement de la Polynésie française,

Vu la loi modifiée n° 84-820 du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 622 PR du 4 avril 1991 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement du territoire de la Polynésie française ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu l'arrêté n° 646 CM du 13 juin 1991 portant nomination de M. Geffry Salmon en qualité de chef de la délégation de la Polynésie française à Paris ;

Vu les nécessités de service,

Arrête :

Article 1er.— Délégation de signature est donnée à M. Geffry Salmon, chef de la délégation de la Polynésie française à Paris, à l'effet de :

- signer les actes courants, les attestations de toute nature et les correspondances définies aux paragraphes 1.1, 1.2, 1.3, 1.5 et 2.1 de la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984 relative à la signature du courrier ;
- mettre en route les agents, fonctionnaires ou contractuels, affectés dans les services du territoire et rémunérés sur les fonds du budget du territoire ;
- gérer l'immeuble appartenant au territoire, et pour ce faire :
 - a) passer, modifier et résilier les contrats relatifs à l'entretien de l'immeuble et les polices diverses d'abonnement (eau, gaz, électricité, téléphone) ;
 - b) passer, modifier et résilier les diverses polices d'assurances (incendie, dégâts des eaux, responsabilité civile) ;
 - c) encaisser les loyers dus au territoire et en donner bonne et valable quittance, à charge pour lui de faire procéder à leur versement auprès du comptable compétent du Trésor.

Art. 2.— M. Geffry Salmon reçoit délégation de signature pour les actes suivants relevant de la gestion du personnel de statut territorial placé sous son autorité :

- avancement d'échelon ;
- congés de toute nature ;
- sanctions disciplinaires sauf pour les fonctionnaires du cadre A et les agents contractuels relevant de la première catégorie ;

- établissement des ordres de service pour le personnel de remplacement et pour une période n'excédant pas trois mois ;
- affectations initiales et mutations à l'intérieur du service.

Art. 3.— M. Geffry Salmon est désigné comme autorité compétente et personne responsable des marchés passés en métropole pour le compte du territoire de la Polynésie française.

Art. 4.— En cas d'absence ou d'empêchement de M. Geffry Salmon, Mme Yvane Creveau reçoit délégation de signature pour les actes énumérés aux articles 1, 2 et 3 ci-dessus.

Art. 5.— Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 9 juillet 1991.
Gaston FLOSSE.

ARRETE n° 377 PR du 9 juillet 1991 portant délégation du pouvoir d'ordonnancement à M. Geffry Salmon, chef de la délégation de la Polynésie française à Paris.

Le Président du gouvernement de la Polynésie française,

Vu la loi modifiée n° 84-820 du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 622 PR du 4 avril 1991 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement du territoire de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1162 FT du 10 mars 1980 portant création d'un centre de sous-ordonnancement à Paris ;

Vu l'arrêté n° 646 CM du 13 juin 1991 portant nomination de M. Geffry Salmon en qualité de chef de la délégation de la Polynésie française à Paris ;

Vu les nécessités de service,

Arrête :

Article 1er.— M. Geffry Salmon, chef de la délégation de la Polynésie française à Paris, reçoit délégation de pouvoir aux fins d'ordonnancement et de signature de toutes pièces justificatives d'ordonnancement pour les recettes et les dépenses du budget du territoire et de la section territoriale du Fonds d'investissement pour le développement économique et social (F.I.D.E.S.),

imputables sur les crédits délégués au centre de sous-ordonnement de Paris, à l'exclusion des ordres de réquisition du comptable.

Art. 2.— M. Geffry Salmon est autorisé à procéder à l'engagement et à la liquidation des dépenses imputables sur les crédits ouverts au nom de la délégation de la Polynésie française et qui lui ont été notifiés.

Art. 3.— Dans le domaine de la gestion financière des crédits alloués au service de la délégation de la Polynésie française, M. Geffry Salmon reçoit délégation de signature pour les actes individuels suivants :

- remboursement des frais et états indemnitaires ;
- établissement et délivrance des ordres de déplacement.

Art. 4.— En cas d'absence ou d'empêchement de M. Geffry Salmon, les mêmes pouvoirs que ceux définis aux articles 1, 2 et 3 sont exercés par Mme Yvane Creveau, secrétaire générale.

Art. 5.— Le présent arrêté, qui abroge l'arrêté n° 635 PR du 9 avril 1991 et l'arrêté n° 655 PR du 23 avril 1991, sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 9 juillet 1991.
Gaston FLOSSE.

ARRETE n° 820 PR du 23 juillet 1991 relatif à l'exercice des attributions du ministre de la mer, du développement des archipels et des affaires de terres.

Le Président du gouvernement de la Polynésie française,

Vu la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 modifiée portant statut du territoire de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 622 PR du 4 avril 1991 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement du territoire de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 627 PR du 9 avril 1991 relatif aux attributions du ministre de la mer, du développement des archipels et des affaires de terres ;

Vu les nécessités de service,

Arrête :

Article 1er.— Mme Haamoetini Lagarde, ministre de l'agriculture et de l'artisanat traditionnel, est chargée de l'expédition des affaires courantes et urgentes du ministère de la mer, du développement des archipels et des affaires de terres pendant l'absence de M. Edouard Fritch du mardi 23 juillet au lundi 29 juillet 1991 inclus.

Art. 2.— Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 23 juillet 1991.
Gaston FLOSSE.

ARRETE n° 821 PR du 23 juillet 1991 relatif à l'exercice des attributions du ministre de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'équipement et de l'énergie.

Le Président du gouvernement de la Polynésie française,

Vu la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 modifiée portant statut du territoire de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 622 PR du 4 avril 1991 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement du territoire de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 629 PR du 9 avril 1991 relatif aux attributions du ministre de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'équipement et de l'énergie ;

Vu les nécessités de service,

Arrête :

Article 1er.— M. Patrick Peaucellier, ministre des finances et des réformes administratives, est chargé de l'expédition des affaires courantes et urgentes du ministère de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'équipement et de l'énergie pendant l'absence de M. Gaston Tong Sang du 23 au 29 juillet 1991 inclus.

Art. 2.— Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 23 juillet 1991.
Gaston FLOSSE.

Par arrêté n° 816 PR du 23 juillet 1991.— L'arrêté n° 807 PR du 12 juillet 1991 relatif à l'exercice des attributions du ministre de la mer, du développement des archipels et des affaires de terres est rapporté.

Par arrêté n° 817 PR du 23 juillet 1991.— L'arrêté n° 808 PR du 12 juillet 1991 relatif à l'exercice des attributions du ministre des finances et des réformes administratives est rapporté.

**VICE-PRESIDENCE, MINISTERE DE LA SANTE,
DE LA SOLIDARITE, DE L'HABITAT ET DE LA RECHERCHE**

Par arrêté n° 3419 VP du 24 juillet 1991.— M. Jules Ienfa, docteur en médecine, est nommé membre du conseil territorial de la santé publique au titre de la "personnalité désignée par le ministre de la santé en raison de ses compétences".

L'arrêté n° 2588 MSE du 29 mai 1989 portant nomination d'un membre du conseil territorial de la santé publique est abrogé.

Par arrêté n° 3420 VP du 24 juillet 1991.— M. Jules Ienfa, docteur en médecine, est nommé membre de la commission Sida au titre "du médecin désigné par le ministre chargé de la santé".

L'arrêté n° 2409 MSE du 18 mai 1989 est abrogé.

**MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES RÉFORMES ADMINISTRATIVES**

ARRETE n° 814 PR du 23 juillet 1991 portant nomination des représentants du territoire au sein du comité consultatif pour le contrôle de l'immigration et des étrangers en Polynésie française.

Le Président du gouvernement de la Polynésie française,

Vu la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 modifiée portant statut du territoire de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 622 PR du 4 avril 1991 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement du territoire de la Polynésie française ;

Vu le décret n° 91-272 du 12 mars 1991 fixant les modalités de fonctionnement du comité consultatif pour le contrôle de l'immigration et des étrangers,

Arrête :

Article 1er.— En cas d'absence ou d'empêchement du Président du gouvernement du territoire, la coprésidence du comité consultatif sera assurée par le vice-président.

Art. 2.— Sont nommés, représentants du territoire, au sein du comité consultatif pour le contrôle de l'immigration et des étrangers :

- le ministre des finances et des réformes administratives ou son représentant ;
- le secrétaire général du gouvernement du territoire ou son représentant ;
- le chef du service des affaires administratives ou son représentant ;
- le directeur de l'Agence pour l'emploi et la formation professionnelle ou son représentant.

Art. 3.— Le ministre des finances et des réformes administratives est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 23 juillet 1991.
Gaston FLOSSE.

Par le Président du gouvernement du territoire :

*Le ministre des finances
et des réformes administratives,*
Patrick PEAUCELLIER.

ARRETE n° 754 CM du 29 juillet 1991 fixant les modalités de prélèvement et de recouvrement de la taxe sur les jeux falsant appel au hasard.

Le Président du gouvernement de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre des finances et des réformes administratives,

Vu la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 modifiée portant statut du territoire de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 622 PR du 4 avril 1991 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement du territoire de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté du 15 novembre 1873 relatif à la formalité de l'enregistrement dans le territoire et les textes subséquents qui l'ont modifié ;

Vu la délibération n° 90-128 AT du 13 décembre 1990 approuvant la convention entre la société France Loto et le territoire ;

Vu la délibération n° 91-77 AT du 8 juillet 1991 portant modification du budget du territoire pour l'exercice 1991 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 24 juillet 1991,

Arrête :

Article 1er.— Au moment de chaque validation d'un bulletin, la société concessionnaire, ou les détaillants agréés par elle, perçoivent, en sus de la mise encaissée, une taxe d'enregistrement additionnelle à la mise égale à dix francs (10 CFP) par tranche de quarante francs (40 CFP) d'enjeu.

Art. 2.— La taxe d'enregistrement est réputée acquittée sur état dès lors que la société concessionnaire ou le détaillant a remis au joueur le récépissé constatant la validation du bulletin.

Art. 3.— Le montant de la taxe ainsi perçue est reversé chaque mois par la société concessionnaire à la recette du service de l'enregistrement. Chaque versement est accompagné d'une déclaration mensuelle établie selon le modèle ci-joint et donne lieu à l'émission d'une quittance.

Art. 4.— Les déclarations de taxes doivent être déposées le 15 du mois suivant la période de perception définie à l'article 3.

Art. 5.— Toute infraction aux dispositions du présent arrêté donne lieu à l'application des amendes et pénalités fiscales prévues par l'arrêté du 15 novembre 1873 modifié relatif à la formalité de l'enregistrement.

Art. 6.— Les agents habilités du service des domaines et de l'enregistrement constatent les infractions au moyen d'un procès-verbal qui est transmis au receveur de l'enregistrement. Celui-ci recouvre les sommes exigibles selon les procédures prévues pour le recouvrement des droits d'enregistrement. Les agents habilités du service des domaines et de l'enregistrement disposent pour le contrôle de la taxe du droit de communication.

Art. 7.— Les dispositions du présent arrêté s'appliquent aux bulletins validés au titre du tirage intervenant au plus tôt le huitième jour qui suit la publication dudit arrêté.

Art. 8.— Le ministre des finances et des réformes administratives est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 29 juillet 1991.
Gaston FLOSSE.

Par le Président du gouvernement du territoire :

*Le ministre des finances
et des réformes administratives,*
Patrick PEAUCELLIER.

Par arrêté n° 3418 MFR du 24 juillet 1991.— Est autorisé, à la demande de la présidente de l'association Hotu Ora et du président de la Coopérative de l'école d'infirmiers(ères) de Polynésie, le report au 5 octobre 1991 de la date du tirage de la tombola qu'ils ont été autorisés à organiser, par arrêté n° 707 PR du 27 mai 1991, et qui devait avoir lieu le 28 juin 1991.

A la liste des lots prévus à l'article 4 de l'arrêté susvisé, il est rajouté ce qui suit :

- 9e lot : Un livret compte d'épargne de 20.000 F offert par la Banque de Polynésie
- 10e lot : Un appareil photo offert par Cinéphot
- 11e lot : Une nappe brodée ronde offerte par Noa Noa
- 12e lot : Un appareil photo offert par Photo Tahiti Vaima
- 13e lot : Un porcelet offert par Béatrice Vernaudeau
- 14e lot : Un cloisonné offert par Noa Noa
- 15e lot : Une nappe brodée offerte par l'association des infirmières
- 16e lot : Un tifaifai offert par Mme Le Gayic Tuianu.

**MINISTÈRE DE LA MER,
DU DÉVELOPPEMENT DES ARCHIPELS,
DES AFFAIRES DE TERRES**

Par arrêté n° 753 CM du 23 juillet 1991.— Est affectée, au profit de l'Office territorial des équipements sportifs et socio-éducatifs (O.T.E.S.S.E.), une parcelle de 5 ha 02 a 79 ca détachée du domaine territorial de Taapuna composé des terres Teruamao et Vaiata 1 et 2.

Telle que cette parcelle figure partie B sur le plan ci-annexé et cadastrée section B-C n° 92.

Cette affectation est destinée à l'implantation d'équipements sportifs et socio-éducatifs.

Par arrêté n° 824 PR du 24 juillet 1991.— M. René Monnot est nommé en qualité d'adjoint au chef du service de l'administration des archipels, à compter de la date du présent arrêté.

**MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT, DE L'URBANISME,
DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ÉNERGIE**

ARRÊTÉ n° 3279 MAE.AU du 19 juillet 1991 - Avenant à l'arrêté n° 2470 MUR du 11 juin 1990 autorisant la réalisation d'un lotissement par la S.C.I. Pau, sur une parcelle du lot 2 bis des terres Urumaru et Putahi sises à Papeete, Sainte-Amélie.

Le ministre de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'équipement et de l'énergie,

Vu la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 modifiée portant statut du territoire de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 622 PR du 4 avril 1991 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement du territoire de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 629 PR du 9 avril 1991 relatif aux attributions du ministre de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'équipement et de l'énergie ;

Vu l'arrêté n° 1626 MAE du 23 avril 1991 portant délégation de signature en matière de travaux immobiliers ;

Vu le code de l'aménagement de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2081 AA du 23 août 1961 relatif aux lotissements ;

Vu la délibération n° 79-50 du 5 avril 1979, et l'arrêté n° 1763 OPT du 16 septembre 1980, relatifs à la mise en place d'installations de télécommunications dans les immeubles et les lotissements ;

Vu l'arrêté n° 1763 OPT du 16 septembre 1980 modifié relatif à la mise en place d'installations de télécommunications dans les immeubles et lotissements ;

Vu l'arrêté n° 2470 MUR du 11 juin 1990 autorisant la réalisation d'un lotissement par la S.C.I. Pau sur une parcelle du lot 2 bis des terres Urumaru et Putahi sises à Papeete, Sainte-Amélie ;

Vu la réception des installations de télécommunications délivrée par l'O.P.T. en date du 23 mai 1991 ;

Vu l'attestation du maire de la commune de Papeete en date du 21 juin 1991 concernant les travaux d'adduction d'eau ;

Vu l'avis du chef du service d'hygiène et de salubrité publique en date du 8 juillet 1991 ;

Vu l'avis favorable du chef du service de l'urbanisme en date du 18 juillet 1991,

Arrête :

Article 1er.— Dans le cadre de la réalisation du lotissement de 9 lots par la S.C.I. Pau sur une parcelle du lot 2 bis des terres Urumaru et Putahi sises à Papeete, Sainte-Amélie, le dossier définitif déposé au service de l'urbanisme (section "urbanisme opérationnel et construction") le 11 juillet 1991, et composé comme suit :

- Cahier des charges établi par Me Claude Vanhaecké ;
- Plan de bornage n° 800 ;
- Plans parcellaires individuels (9),

est approuvé.

Art. 2.— *Communication au public*

Le présent arrêté et le dossier approuvé à annexer au dossier d'origine sont mis à la disposition du public, conformément aux

dispositions de l'article D 141-7 du code de l'aménagement de la Polynésie française, aux secrétariats :

- de la mairie de Papeete ;
- du service de l'urbanisme (section urbanisme opérationnel et construction).

Art. 3.— Le chef du service de l'urbanisme est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française, et notifié à l'intéressé.

Fait à Papeete, le 19 juillet 1991.
Pour le ministre de l'aménagement,
de l'urbanisme, de l'équipement et de l'énergie,
et par délégation :
Le chef du service de l'urbanisme,
F. DUPUY.

Par arrêté n° 3421 MAE du 24 juillet 1991.— Sont déconsignées, au profit des copropriétaires énumérés au tableau ci-après, les indemnités d'expropriation relatives aux parties expropriées de la terre Vainia, lot 3.

Référence cadastrale	Désignation des copropriétaires	Quotités	Indemnités d'expropriation déconsignées (FCP)
Parcelles n° 626 et n° 641 terre Vainia n° 3	M. Farahei Patuaaveroa Taumina, né le 7 avril 1915 à Raiatea Mme Vahineravaai Toimata, née le 7 octobre 1923 à Raiatea	1/21	159.247
		1/21	159.247
		2/21	318.494

ACTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

ARRETE MINISTERIEL du 6 juin 1991 portant interdiction de vente d'ouvrages aux mineurs.

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 6 juin 1991, considérant le danger présenté pour la jeunesse par le contenu pornographique et pédophile des publications ci-dessous mentionnées, il est interdit sous les peines prévues au sixième alinéa de l'article 14 de la loi n° 49-956 du 16 juillet 1949, de proposer, de donner ou de vendre à des mineurs les ouvrages intitulés :

*L'Ile nue ;
Inde sensuelle ;
Le Slip.*

édités par les Editions Rares.

ACTES DES AUTORITES TERRITORIALES

SERVICE DE L'URBANISME

PERMIS DE LOTIR
(Arrêté n° 2081 AA du 23 août 1961)

CERTIFICAT D'ACHEVEMENT DES TRAVAUX
N° 730 MAE.AU

Réf. : Arrêté n° 2470 MUR du 11 juin 1990
Arrêté n° 3279 MAE.AU du 19 juillet 1991.

Les formalités, prévues au chapitre 1er du titre IV du code de l'aménagement de la Polynésie française, concernant la réalisa-

tion d'un lotissement par la S.C.I. Pau sur une parcelle du lot 2 bis des terres Urumaru et Putahi sises à Papeete, Sainte-Amélie, ayant été accomplies pour les 9 lots, le présent certificat, prévu à l'article D 141-8 du code précité, est délivré sous la responsabilité du lotisseur.

Fait à Papeete, le 19 juillet 1991.
Pour le ministre de l'aménagement,
de l'urbanisme, de l'équipement et de l'énergie,
et par délégation :
Le chef du service de l'urbanisme,
F. DUPUY.

PARTIE NON OFFICIELLE

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

COGERE

Société à responsabilité limitée au capital de 600.000 F CFP
Siège social : Papeete, boulevard Pomare
R.C. Papeete n° 3880 B

Par délibération en date du 12 juillet 1991, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital de la société par incorporation de créance d'un montant de 200.000 F CFP pour le porter de 400.000 F CFP à 600.000 F CFP, par la création de 20 parts nouvelles de 10.000 F CFP de valeur nominale.

D'où les mentions modificatives suivantes :

Ancienne mention : Le capital social est fixé à la somme de 400.000 F CFP et divisé en 40 parts de 10.000 F CFP chacune.

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à la somme de 600.000 F CFP et divisé en 60 parts sociales de 10.000 F CFP chacune.

Par délibération de la même assemblée, il a été décidé de nommer M. Jean Marc BOUSQUET, expert-comptable diplômé et commissaire aux comptes, demeurant à Papeete, immeuble Le Bougainville, boulevard Pomare, en qualité de gérant de la société pour une durée indéterminée en remplacement de M. Richard AREND, démissionnaire.

D'où les mentions modificatives suivantes :

Ancienne mention :
Gérance : Richard AREND.

Nouvelle mention :
Gérance : Jean Marc BOUSQUET, expert-comptable, Papeete.

*Pour avis,
La gérance.*

Société Civile Professionnelle
"Eric LEQUERRE et Claude VANHAECKE"
Titulaire d'un Office Notarial à PAPEETE (TAHITI)

"G L O B O R"
S.N.C. au capital de 910.000 francs CFP
Siège Social : PUNAAUIA, P.K. 15,800
ou B.P. 1307, PAPEETE
R.C. : PAPEETE n° 3640 - B

Suivant acte reçu aux minutes de la Société Civile Professionnelle "Eric LEQUERRE et Claude VANHAECKE", titulaire d'un Office Notarial à PAPEETE (TAHITI) le 12 juin 1991, Mme Renée ASSIMILALO a cédé l'intégralité de ses parts à M. Jacques DUAYGUES, restant ainsi seul associé de la Société "GLOBOR".

*Pour avis,
Me C. VANHAECKE,
Notaire associé.*

S.A.R.L. SOCIETE POLYNESIENNE
DE TRAVAUX DU BATIMENT
AU CAPITAL DE 400.000 FCP
RUE CLEMENCEAU, IMMEUBLE IAORA
R.C. 3670 - B - PAPEETE
N° TAHITI 189035

Statuant en application de l'article 68 de la loi du 24 juillet 1966, l'assemblée générale mixte des associés réunie le 26 avril 1991 a décidé de poursuivre l'activité sociale bien que les capitaux propres de la société soient devenus inférieurs à la moitié du capital social.

*Pour avis,
La gérance.*

IMPORTEX TAHITI
S.A. au capital de 54.000.000 francs CFP
Siège social : Papeete, Fare Ute
R.C. : Papeete n° 36 B

L'assemblée générale ordinaire du 13 juin 1991 a décidé de nommer M. Didier MARREC en remplacement de la Société civile professionnelle de commissaires aux comptes LAURENT-ANCEL dont le mandat est venu à expiration à l'issue de ladite assemblée.

*Pour avis,
Me C. VANHAECKE,
Notaire associé.*

ANNONCES DIVERSES

ASSOCIATION "TE PU O TE ORA"

Extraits de statuts

L'association dite "TE PU O TE ORA", fondée le 15 juillet 1991, a pour objet de développer l'agriculture et tout ce qui a un rapport avec la terre.

Sa durée est illimitée.

Son siège social est fixé à Titioro, Pirae, UTA n° 50.

COMPOSITION DU BUREAU :

Président	:	FLORES Joseph
Vice-président	:	TEHARE Ismaël
Secrétaire	:	TANERPAU Tetua
Secrétaire adjointe	:	RUA Jeanne
Trésorière	:	OPUTU Louise
Trésorier adjoint	:	TEHARE Roo
Conseiller technique	:	FAREATA Henri
Commissaire aux comptes	:	ROCHETTE René
Assesseurs	:	KAUA Kuaa
		ARITAI Martine
		FLORES née TIMAU Teupoo
		MANA Eric
		MAETA Félix

Récépissé n° 91-1250 MFR/AA du 24 juillet 1991.

COMITE D'AFFAIRES SOCIALES ET ECONOMIQUES TOMITE TURU TE ORARA'A

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :

Président	:	TAURU Manutahi
Secrétaire	:	LAURENT Alexandre
Trésorière	:	BAUDET Bessie née TEVAEARAI
Contrôleur	:	PATER Anapa

LIGUE DE TENNIS DE TABLE DES ILES SOUS-LE-VENT SOUS-DISTRICT DE RAIATEA

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :

Présidents d'honneur	:	SHAM KOUA Joseph TCHUNG Joseph
Président	:	ARITAI Lucien
Vice-présidente	:	MARTIN Hélène
Secrétaire	:	TERIIHAUNUI Eileen
Secrétaire adjoint	:	CHONG HUE Steve
Trésorier	:	LAMAUD Joël
Trésorier adjoint	:	IOTEFA Claudino
Assesseeurs	:	TUPAIA Sylvia TINIRAU Greta LY Rick THEN SOU Alexandre

"RADIO TONOA'E RIMATARA"

Extraits de statuts

L'association a pour but la conservation, l'enrichissement et la mise en valeur du patrimoine culturel de la Polynésie française.

Elle a pour but complémentaire l'organisation et la promotion d'activités de loisirs.

Sa durée est illimitée, son siège est à AMARU, RIMATARA.

COMPOSITION DU BUREAU :

Président	:	IOANE Jacques
Vice-président	:	IOANE Théodore
Secrétaire	:	TAHARIA Louis
Trésorier	:	AVAE Simon

Récépissé n° 91-1227 MFR/AA du 18 juillet 1991.

ASSOCIATION SPORTIVE "TAMARII PAEA"

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :

Président	:	TEHUIOTOA Jules
1er vice-président	:	TUTAVAE Denis
2e vice-président	:	TAERO Charles
Secrétaire général	:	JENNINGS Tafai
Secrétaire adjoint	:	HOPUARE Rudolph
Trésorier général	:	HOPUARE Jean-Marc
Trésorier adjoint	:	CHAN Henry
Commissaires aux comptes	:	ROBSON Hugues TEPARII Gaston TAUMIHAU Terautahi dit Balou
Assesseeurs	:	HOTOEUA Mathias TEKOPUNUI Paul HAAVAHIA Louis (fils)

JEUNESSE SPORTIVE DE HAAPU SECTION VOLLEY-BALL

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :

Président d'honneur	:	LEMAIRE Hama
Président	:	HUUI Paul
Vice-président	:	TETAHIO Auguste
Secrétaire	:	VAHINEMOEVA Salema
Secrétaire adjoint	:	AA Jacqueline
Trésorière	:	VAHINEMOEVA Louise
Trésorier adjoint	:	NOHO Ronald
Membres	:	ROOPINIA Victor CHONG Claude IHORAI Siméon

ASSOCIATION HEI APETAHI

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :

Président d'honneur	:	VERNAUDON Emile
Président	:	PANI Teiva
Vice-président	:	PANI Teriitaochia
Secrétaire	:	PANI Haapuea
Secrétaire adjoint	:	PANI Titaua
Trésorier	:	TIATIA Bill
Trésorier adjoint	:	PANI Faahu
Assesseeurs	:	PANI Tiatia OOPA Greta

ASSOCIATION SPORTIVE VAVAU TIPOTO BORA BORA

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :

Présidents d'honneur	:	HARAPOI Tuarae TERIINOHO Taumarama
Président	:	MANAORE Claude
Vice-président	:	TIORI Nitarona
Secrétaire générale	:	TAVI Pierrette
Secrétaire adjoint	:	REUPENA Alfred
Trésorier général	:	VAETUA Nua
Trésorier adjoint	:	TEAMO Alphonse
Commissaires aux comptes	:	DELORD Tupaerai VAHIMARAE Oculi

Présidents des différentes sections sportives :

Football	:	MANAORE Claude
Basket-ball	:	VAETUA Nua
Volley-ball	:	TAVI Maurice
Tennis	:	LO Alexis
Ping-pong	:	YE ON Stéphane
Pétanque	:	TARUOURA Hervé
Cyclisme	:	TCHAN FA Christian
Hand-ball	:	BUCHIN Hubert
Boxe	:	TEAMO Alphonse
Tir à l'arc	:	MANAORE Pessy
Athlétisme	:	TEUPOOHUITUA Jules

BANQUE DE TAHITI

S.A. au capital de 600.000.000 F CFP
 R.C. PAPEETE 275 B - LBFOM N° 6
 Siège social : rue François-Cardella, PAPEETE - TAHITI

Situation globale publiable MOD. 3040
 au 30 juin 1991 en milliers de F CFP

ACTIF	Montants	PASSIF	Montants
Caisse, instituts d'émission, Trésor public, comptes courants postaux.....	1.723.878	Instituts d'émission, Trésor public, comptes courants postaux.....	
Etablissements de crédit et institutions financières :		Etablissements de crédit et institutions financières :	
Comptes ordinaires.....	3.726.086	Comptes ordinaires.....	140.111
Prêts et comptes à terme.....	8.743.104	Emprunts et comptes à terme.....	
Bons du Trésor, valeurs reçues en pension ou achetées ferme.....		Valeurs données en pension ou vendues ferme.....	1.924.040
Crédits à la clientèle :		Comptes créditeurs de la clientèle :	
Créances commerciales.....	334.464	- Sociétés et entrepreneurs individuels :	
Autres crédits à court terme.....	3.726.102	Comptes ordinaires.....	3.933.642
Crédits à moyen terme.....	9.967.101	Comptes à terme.....	4.475.705
Crédits à long terme.....	7.729.356	- Particuliers :	
Comptes débiteurs de la clientèle.....	5.059.010	Comptes ordinaires.....	3.566.943
Chèques et effets à l'encaissement.....	901.810	Comptes à terme.....	12.840.755
Comptes de régularisation et divers.....	495.761	- Divers :	
Opérations sur titres.....		Comptes ordinaires.....	629.442
Titres de placement.....	559.268	Comptes à terme.....	162.911
Titres de participation, de filiales et prêts participatifs.....	92.370	Comptes d'épargne à régime spécial.....	4.636.512
Immobilisations.....	643.515	Bons de caisse et certificats de dépôt.....	6.145.693
Opérations de crédit-bail.....		Comptes exigibles après encaissement.....	613.698
Actionnaires ou associés.....		Comptes de régularisation, provisions et divers.....	1.832.402
Report à nouveau.....		Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées.....	842.600
		Obligations, emprunts et titres participatifs.....	
		Réserves.....	1.215.088
		Capital.....	633.783
		Report à nouveau.....	108.500
TOTAL.....	43.701.825	TOTAL.....	43.701.825
HORS - BILAN			
- Cautions, avals, autres garanties d'ordre d'Ets de crédit et d'institutions financières.....		Certifié conforme : Claude GRANGIS, Directeur général.	
- Cautions, avals, autres garanties reçus d'Ets de crédit et d'institutions financières.....	70.484		
- Ouvertures de crédits confirmés en faveur de la clientèle.....	987.111		
- Cautions, avals, obligations cautionnées, autres garanties d'ordre de la clientèle.....	3.326.144		
- Acceptations à payer et divers.....	583.661		

LOTO NATIONAL N° 26

Premier tirage du mercredi 26 juin 1991 : 3 16 21 32 33 35
 Numéro complémentaire : 46

	Nombre de grilles gagnantes	Rapport par grille gagnante (pour 40 F CFP)
6 bons numéros	3	28.725.727
5 bons numéros + numéro complémentaire	24	1.684.818
5 bons numéros	1.094	124.181
4 bons numéros	59.967	2.363
3 bons numéros	1.124.823	181

Deuxième tirage du mercredi 26 juin 1991 : 4 9 10 14 22 37
 Numéro complémentaire : 33

	Nombre de grilles gagnantes	Rapport par grille gagnante (pour 40 F CFP)
6 bons numéros	8	21.768.909
5 bons numéros + numéro complémentaire	34	1.067.000
5 bons numéros	1.811	67.272
4 bons numéros	87.396	1.454
3 bons numéros	1.389.909	127

LOTO NATIONAL N° 26

Premier tirage du samedi 29 juin 1991 : 5 15 16 19 40 41
 Numéro complémentaire : 12

	Nombre de grilles gagnantes	Rapport par grille gagnante (pour 80 F CFP)
6 bons numéros	0	/
5 bons numéros + numéro complémentaire	12	1.945.818
5 bons numéros	470	165.000
4 bons numéros	29.066	3.363
3 bons numéros	632.722	290

Deuxième tirage du samedi 29 juin 1991 : 9 24 31 32 35 47
 Numéro complémentaire : 6

	Nombre de grilles gagnantes	Rapport par grille gagnante (pour 80 F CFP)
6 bons numéros	0	/
5 bons numéros + numéro complémentaire	5	4.379.454
5 bons numéros	378	192.454
4 bons numéros	26.598	3.436
3 bons numéros	557.549	327

LOTO NATIONAL N° 27

Premier tirage du mercredi 3 juillet 1991 : 11 19 21 32 36 40
 Numéro complémentaire : 26

	Nombre de grilles gagnantes	Rapport par grille gagnante (pour 40 F CFP)
6 bons numéros	6	14.295.727
5 bons numéros + numéro complémentaire	17	2.367.454
5 bons numéros	1.143	118.272
4 bons numéros	65.577	2.145
3 bons numéros	1.207.530	163

Deuxième tirage du mercredi 3 juillet 1991 : 17 22 26 29 36 45
 Numéro complémentaire : 9

	Nombre de grilles gagnantes	Rapport par grille gagnante (pour 40 F CFP)
6 bons numéros	1	173.267.000
5 bons numéros + numéro complémentaire	22	1.640.272
5 bons numéros	923	131.363
4 bons numéros	57.057	2.218
3 bons numéros	1.066.235	163

LOTO NATIONAL N° 27

Premier tirage du samedi 6 juillet 1991 : 4 6 9 18 35 47
 Numéro complémentaire : 43

	Nombre de grilles gagnantes	Rapport par grille gagnante (pour 80 F CFP)
6 bons numéros	6	48.609.636
5 bons numéros + numéro complémentaire	23	1.251.909
5 bons numéros	940	101.727
4 bons numéros	54.483	2.200
3 bons numéros	971.566	236

Deuxième tirage du samedi 6 juillet 1991 : 6 7 9 11 29 35
 Numéro complémentaire : 1

	Nombre de grilles gagnantes	Rapport par grille gagnante (pour 80 F CFP)
6 bons numéros	3	422.092.090
5 bons numéros + numéro complémentaire	54	503.818
5 bons numéros	1.462	61.818
4 bons numéros	75.595	1.509
3 bons numéros	1.182.681	181

LOTO NATIONAL N° 28

Premier tirage du mercredi 10 juillet 1991 : 3 5 7 22 28 38

Numéro complémentaire : 30

	Nombre de grilles gagnantes	Rapport par grille gagnante (pour 40 F CFP)
6 bons numéros	2	42.221.545
5 bons numéros + numéro complémentaire	24	1.650.909
5 bons numéros	1.534	86.727
4 bons numéros	88.527	1.563
3 bons numéros	1.577.211	127

Deuxième tirage du mercredi 10 juillet 1991 : 16 19 27 44 45 49

Numéro complémentaire : 9

	Nombre de grilles gagnantes	Rapport par grille gagnante (pour 40 F CFP)
6 bons numéros	5	34.136.363
5 bons numéros + numéro complémentaire	29	1.226.090
5 bons numéros	878	136.090
4 bons numéros	54.942	2.272
3 bons numéros	1.093.746	163

LOTO NATIONAL N° 28

Premier tirage du samedi 13 juillet 1991 : 1 6 28 36 37 38

Numéro complémentaire : 17

	Nombre de grilles gagnantes	Rapport par grille gagnante (pour 80 F CFP)
6 bons numéros	1	235.300.272
5 bons numéros + numéro complémentaire	8	2.903.727
5 bons numéros	304	253.818
4 bons numéros	23.823	4.072
3 bons numéros	565.620	327

Deuxième tirage du samedi 13 juillet 1991 : 13 29 32 34 37 42

Numéro complémentaire : 33

	Nombre de grilles gagnantes	Rapport par grille gagnante (pour 80 F CFP)
6 bons numéros	1	458.217.000
5 bons numéros + numéro complémentaire	7	3.120.090
5 bons numéros	653	111.090
4 bons numéros	33.448	2.727
3 bons numéros	602.123	290

1er Août 1991

JOURNAL OFFICIEL DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

1305

LOTO NATIONAL N° 29

Premier tirage du mercredi 17 juillet 1991 : 6 15 26 40 47 49

Numéro complémentaire : 44

	Nombre de grilles gagnantes	Rapport par grille gagnante (pour 40 F CFP)
6 bons numéros	0	/
5 bons numéros + numéro complémentaire	20	1.951.545
5 bons numéros	791	165.818
4 bons numéros	52.268	2.618
3 bons numéros	1.082.553	181

Deuxième tirage du mercredi 17 juillet 1991 : 8 10 19 21 28 43

Numéro complémentaire : 13

	Nombre de grilles gagnantes	Rapport par grille gagnante (pour 40 F CFP)
6 bons numéros	3	56.030.454
5 bons numéros + numéro complémentaire	49	714.545
5 bons numéros	1.516	77.545
4 bons numéros	74.245	1.654
3 bons numéros	1.276.974	127

LOTO NATIONAL N° 29

Premier tirage du samedi 20 juillet 1991 : 2 6 10 22 43 49

Numéro complémentaire : 19

	Nombre de grilles gagnantes	Rapport par grille gagnante (pour 80 F CFP)
6 bons numéros	3	75.804.272
5 bons numéros + numéro complémentaire	22	1.020.454
5 bons numéros	707	105.454
4 bons numéros	40.159	2.327
3 bons numéros	717.911	254

Deuxième tirage du samedi 20 juillet 1991 : 10 15 24 36 39 42

Numéro complémentaire : 6

	Nombre de grilles gagnantes	Rapport par grille gagnante (pour 80 F CFP)
6 bons numéros	5	88.520.272
5 bons numéros + numéro complémentaire	36	585.818
5 bons numéros	723	96.909
4 bons numéros	33.054	2.672
3 bons numéros	572.873	290

AVIS RELATIF AUX TIRAGES DU LOTO NATIONAL N° 31

Ces tirages auront lieu, en principe, aux dates et heures suivantes :

Mercredi 31 juillet 1991 :

A Levallois-Perret (92300), diffusés en direct sur T.F.1 et en différé sur R.F.O. :

- à 19 h 55 (heure de métropole), premier tirage du loto national n° 31/M ;
- à 20 h 35 (heure de métropole), deuxième tirage du loto national n° 31/M.

Samedi 3 août 1991 :

A Levallois-Perret (92300), diffusés en direct sur T.F.1 et en différé sur R.F.O. :

- à 19 h 55 (heure de métropole), premier tirage du loto national n° 31/S ;
- à 20 h 35 (heure de métropole), deuxième tirage du loto national n° 31/S.

ASSOCIATION AGRICOLE DE FETUNA
RAIATEA - I.S.L.V.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :

Président	:	HAAPA Lucien
Vice-président	:	REVAE Hiritia
Trésorier	:	TIHOPU Lemaire
Trésorier adjoint	:	TANOA Maurice
Secrétaire	:	TEIHOTAATA Hautia dit Turo
Secrétaire adjoint	:	PUKE Raki
Membres	:	TAUTOO Roopinia
		PENI Tavida
		MU Francis, Maramf
		TANOA Pani
		TERAIUTIUTI BOUCHER Poucet

ASSOCIATION "TE NIU O TE PUNA"

Extraits de statuts

L'association dite "TE NIU O TE PUNA", fondée le 7 avril 1990, a pour objet de reconnaître les droits égaux et constituer le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde, de proclamer la plus haute aspiration de l'homme, et d'instaurer le respect de la dignité et de la valeur des propriétaires.

Sa durée est de deux ans.

Son siège social est fixé à Taharuu, Papara.

COMPOSITION DU BUREAU :

Présidente d'honneur	:	FATOA Emilie épouse TEPA
Président	:	TORII Gaston
Vice-présidente	:	TAIMANUARII Maria épouse TAHITORAI
Secrétaire générale	:	LO-SAO Tina
Trésorier	:	TORII Sapin
Trésorière adjointe	:	TIAPATAI Tita épouse TETUAHITIRERE
Commissaires aux comptes	:	FAATOA Jean dit Ko TAPI Myriama née TERIINOHO GILMORE Martine épouse WONG

Récépissé n° 91-1214 MFR/AA du 23 juillet 1991.

ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS DE RAIATEA

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :

Président d'honneur	:	CHUNG Rapiti
Président	:	GLEIZE Olivier
Vice-présidents	:	DEANE James MAIRE Philippe
Secrétaire	:	LEMAIRE Viviane
Secrétaire adjointe	:	GLEIZE Christine
Trésorière	:	BARTHES Christiane
Trésorière adjointe	:	FABIANEK Françoise

T A R I F

des abonnements, annonces, insertions, cessions, etc..., de l'Imprimerie Officielle, en francs Pacifique

I - JOURNAL OFFICIEL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

	Polynésie Française	FRANCE et TOM		ÉTRANGER		ANNONCES et AVIS
		Voie maritime	Voie aérienne	Voie maritime	Voie aérienne	
Numéro.....	180	216	243	237	324	Annonces judiciaires, commerciales diverses : - la ligne..... 180 frs - les mêmes renouvelées .. 72 frs
Abonnement 6 mois.....	2.160	2.592	3.240	2.808	3.888	Publications de sociétés philanthropi- ques, littéraires, scientifiques, spor- tives, coopératives, syndicales, etc.. - la ligne..... 129 frs
Abonnement 1 an.....	3.960	4.824	6.120	5.400	7.416	